



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le réseau
de transport
d'électricité

PROJET D'ÉOLIENNES FLOTTANTES EN MÉDITERRANÉE ET LEUR RACCORDEMENT

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES

1^{er} avril 2025, Port-Saint-Louis-du-Rhône

La réunion s'est tenue en présentiel à la salle Marcel Pagnol à Port-Saint-Louis-du-Rhône, de 18h à 20h. Elle a réuni une cinquantaine de participants.

► Introduction

Martial ALVAREZ Maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône

Il remercie les personnes présentes et souhaite la bienvenue à toutes et tous. Il rappelle que le sujet de l'éolien en mer est d'actualité depuis plusieurs années pour la commune et plus largement pour le territoire. Il indique que sa position sur le sujet est connue : il considère cette nouvelle filière énergétique comme nécessaire, au regard de l'évolution des besoins en énergie et de la transition vers un mix énergétique intégrant les énergies renouvelables. Il souligne qu'il s'agit d'une stratégie nationale, qui suscite légitimement des interrogations et débats, mais qui devient aujourd'hui une réalité. Il affirme vouloir, en tant que maire et élu local, accompagner ce développement de manière concertée, afin d'en maximiser les bénéfices pour les habitants tout en limitant les contraintes. Il insiste sur l'importance d'offrir à la population – notamment à la jeunesse – des opportunités d'emploi et de formation dans cette filière. Il souligne que la commune et la métropole se sont engagées activement dans le soutien à cette filière, visant à améliorer l'information du public et à proposer des outils pédagogiques adaptés. Il regrette que la phase de concertation du projet pilote ait manqué de dispositifs clairs d'explication. Il insiste également sur la nécessité d'une concertation approfondie afin de concilier les usages existants du territoire, rappelant les efforts et les sacrifices déjà consentis par la commune au service de l'industrie nationale. Il appelle à une attention particulière à porter aux professionnels de la mer et aux usagers traditionnels, afin qu'ils ne soient pas pénalisés. Il évoque également les enjeux liés au raccordement des futurs parcs, qui impacteront des espaces naturels et des lieux de vie importants pour les habitants, comme la plage Napoléon. Il souligne l'importance de préserver l'art de vivre local et les traditions. Enfin, il insiste sur la nécessité de mieux connaître les impacts environnementaux de ces projets, notamment sur la biodiversité marine et côtière, afin de permettre une intégration harmonieuse de cette nouvelle filière. Il conclut en réaffirmant sa volonté de participer activement à cette démarche, dans un esprit d'équilibre entre développement énergétique, préservation des usages locaux et respect des enjeux écologiques.

Christophe BORGUS Sous-Préfet d'Istres

Il souligne l'importance de cette réunion dans la continuité des échanges déjà amorcés, notamment lors de la réunion qu'il avait présidée en décembre dernier à Istres. Il indique que depuis, plusieurs avancées ont marqué le projet, notamment la désignation du lauréat de l'appel d'offres AO6 : EDF Énergies Renouvelables, qui est invité à présenter son projet à l'occasion de cette rencontre. Il rappelle que cette nouvelle étape s'inscrit dans une volonté claire de dialogue, de transparence et d'amélioration continue. Il insiste sur la nécessité de tirer collectivement des enseignements des expériences précédentes, comme celle de Provence Grand Large, afin d'anticiper et de mieux intégrer les enjeux soulevés par les différents acteurs du territoire, notamment les nouveaux intervenants. Dans ce contexte, il réaffirme la stratégie nationale de développement de l'éolien en mer, inscrite dans une ambition de transition énergétique, de réindustrialisation et de souveraineté énergétique. Il souligne que l'objectif fixé par l'État est d'atteindre 45 GW d'éolien en mer d'ici 2050, dont environ 6 GW en Méditerranée, mobilisant ainsi pleinement les façades maritimes du territoire national. Il rappelle que la réunion du jour poursuit trois

objectifs : permettre au lauréat AO6 de se présenter et d'exposer son projet ; faire un point d'étape sur l'appel d'offres AO9 avec l'intervention de la DGEC, notamment sur le calendrier du dialogue concurrentiel en cours ; et enfin, présenter l'état d'avancement du raccordement mutualisé des deux projets AO6 et AO9, porté par RTE. Enfin, il insiste sur l'importance de maintenir une concertation régulière, notamment avec le secteur de la pêche, à travers des réunions mensuelles coordonnées par RTE. Il estime essentiel de prolonger et d'adapter cette méthode d'échange aux futurs projets afin de garantir une bonne compréhension mutuelle et de construire, collectivement, les meilleures conditions de réussite pour ces projets structurants. Il conclut en ouvrant la séance aux présentations et aux échanges.

Matthias BOURRISSOUX Garant de la Commission nationale du débat public

Il rappelle que le rôle des garants n'est pas de se prononcer sur le fond ou les choix techniques, mais de veiller à la bonne tenue de la concertation. Leur mission est d'assurer le respect du droit à l'information et à la participation du public, jusqu'à l'enquête publique. Il revient sur l'historique du projet, auquel il avait déjà participé dans le cadre du débat public en 2021. Il souligne la continuité du processus de concertation, qui entre aujourd'hui dans une nouvelle phase avec la désignation du lauréat. L'enjeu est désormais d'organiser, avec l'ensemble des parties, des modalités de concertation adaptées à la fois à la complexité du projet et aux attentes du public. Il insiste sur les principes de transparence, de sincérité et de qualité de l'information diffusée. Il indique que les garants travaillent en amont à la vérification des données communiquées et s'assurent du suivi des recommandations formulées lors du débat public. Un bilan annuel est d'ailleurs établi pour faire le point sur les avancées, les préoccupations persistantes et les pistes d'amélioration. Il réaffirme que tous les sujets restent ouverts à la concertation, notamment les enjeux environnementaux et territoriaux. Il invite les participants à venir échanger avec lui et rappelle que les garants restent disponibles en permanence, y compris via l'adresse de contact dédiée.

Frédéric AUTRIC, directeur de projet éolien flottant – DREAL Occitanie

Il commence par rappeler que la production d'électricité s'inscrit dans un contexte énergétique national marqué par trois enjeux majeurs : la souveraineté, la compétitivité, et la lutte contre le changement climatique. Il indique que l'objectif du gouvernement est de faire de la France un des premiers pays industriels à sortir progressivement des énergies fossiles, afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Il précise que cette trajectoire repose sur trois leviers : réduire les consommations d'énergie, décarboner les modes de production, et augmenter la part des énergies décarbonées, notamment l'électricité. Il souligne que la consommation d'énergie devra baisser de 40 % d'ici 2050. Il distingue la sobriété (moins consommer) et l'efficacité énergétique (mieux consommer) comme deux axes essentiels pour atteindre cet objectif. Il insiste ensuite sur la montée en puissance de l'électricité, dont la consommation augmentera d'environ 30 %. Pour y faire face, il souligne l'importance de l'éolien en mer, avec un objectif de 45 GW, soit environ 20 % de la production électrique à terme. Il précise qu'en Méditerranée, la technologie retenue est celle de l'éolien flottant, qui permet d'implanter les parcs au-delà de 25 km des côtes, bénéficiant ainsi de vents plus réguliers tout en limitant les conflits d'usage et l'impact visuel. Des photomontages sont mentionnés pour illustrer cette intégration paysagère. Sur le plan organisationnel, il rappelle que l'État assure la maîtrise d'ouvrage amont : identification des zones, lancement des appels d'offres, réalisation des études techniques de dérisquage et des études environnementales pour la réalisation de l'état initial de l'environnement, concertation continue. Il mentionne

que RTE a la charge du raccordement électrique, et que ses représentants présenteront les avancées sur ce sujet. Il indique enfin que deux zones sont aujourd'hui identifiées : l'une située au large du golfe de Fos et l'autre au large des côtes de l'Aude et de l'Hérault. Il précise que l'appel d'offres pour AO6 a été attribué fin 2024 : Ocean Winds pour le parc au large de l'Aude et de l'Hérault, avec un tarif de 92,7 €/MWh, et Eoliennes Méditerranée Grand Large (consortium constitué d'EDF Renouvelables et Maple Power) pour celui de Golfe de Fos1, à 85,9 €/MWh, tous deux inférieurs au prix cible de 110 €/MWh. Il conclut en annonçant que l'appel d'offres pour AO9 sera quant à lui attribué d'ici fin 2025.

► Première partie

Benoite CHENUT – directrice du projet MGL, EDF Renouvelables - EMGL

Elle indique qu'elle est ravie, avec ses collègues, de présenter le projet remporté il y a quelques mois dans le cadre de l'AO6. Elle précise que l'objectif de la soirée est de donner un aperçu du projet tel qu'il a été conçu pendant la phase d'appel d'offres, tout en initiant un dialogue avec les participants. Elle souligne que l'équipe est au tout début de la phase de développement, et qu'un temps sera consacré aux questions afin d'apporter des éclairages et des précisions. Elle rappelle que le projet lauréat, baptisé Méditerranée Grand Large, est porté par la société Eoliennes Méditerranée Grand Large (EMGL), co-entreprise détenue par EDF Renouvelables et Maple Power. Elle insiste sur la solidité de ce partenariat, déjà éprouvé à travers des projets comme Provence Grand Large, situé à moins de 20 km des côtes, et qui sera bientôt mis en service. Elle précise occuper la fonction de directrice du projet AO6, mais aussi d'autres projets, incluant notamment des extensions en Méditerranée et sur la façade atlantique. Elle indique que les quatre membres présents travaillent sur ces différents volets. Elle met en avant l'expérience accumulée avec des projets comme Saint-Nazaire (mis en service en 2022), Fécamp (2023), Calvados (en construction) ou encore Provence Grand Large, qui permettent aujourd'hui de capitaliser sur une expertise partagée en matière de développement local, d'insertion territoriale, et de structuration de la filière industrielle. Elle insiste sur la présence d'une équipe locale dédiée, implantée durablement sur le territoire, notamment grâce à la base de maintenance de Provence Grand Large à Port-de-Bouc, qui permettra un ancrage régulier auprès des acteurs du territoire. Elle indique que le projet bénéficie d'un calendrier structuré, avec quatre années consacrées à l'instruction réglementaire et à la sélection des partenaires industriels. Le dépôt des demandes d'autorisation est prévu pour l'été 2026, et la mise en service envisagée pour fin 2031, avant une phase d'exploitation de 30 ans, suivie du démantèlement du parc. Elle précise que la puissance installée sera comprise entre 230 et 280 MW, pour un maximum de 19 éoliennes, laissant une marge pour le choix des équipements, en fonction de l'évolution du marché. L'électricité produite permettra d'alimenter environ 450 000 habitants. Elle évoque les défis industriels liés au passage à l'échelle, après trois projets pilotes. Elle mentionne notamment que le projet MGL a été étudié pour l'appel d'offres AO6 sur la base d'un flotteur en béton développé par BW Ideol, société basée à La Ciotat, soulignant ses atouts en matière de construction locale et de retombées économiques, à l'image du projet de Fécamp en Normandie.

Thomas BORDENAVE EDF Renouvelables – EMGL

Il indique que l'insertion territoriale et environnementale du projet s'appuie sur le retour d'expérience de Provence Grand Large. Trois axes principaux sont identifiés : la

préservation de la biodiversité, les retombées territoriales – notamment via une réalisation locale sur le site du Grand Port Maritime de Marseille – et la prise en compte des usages en mer.

Etienne BERILLE EDF Renouvelables - EMGL

Il rappelle que la prise en compte de la biodiversité est une priorité pour EDF Renouvelables, en cohérence avec la raison d'être du groupe EDF. Il souligne que 22,5 millions d'euros sont engagés pour les mesures environnementales, et 2,5 millions pour le Fonds Biodiversité, géré par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Il précise que le choix du bureau d'études chargé de l'étude d'impact est en cours, avec une attention portée à l'expertise des intervenants. Les données existantes, notamment celles de l'État et de l'étude sur la migration des oiseaux, permettront d'avoir une connaissance fine du site. Enfin, il annonce le lancement de projets de recherche et de développement avec des universités et associations partenaires, ainsi que la mise en place d'ateliers ouverts pour partager les connaissances et coconstruire les actions. Il insiste sur l'importance du retour d'expérience de Provence Grand Large et sur la volonté de poursuivre une démarche ouverte et partenariale.

Anthony LUCIANO EDF Renouvelables – EMGL

Il indique que la prise en compte des activités humaines, comme la pêche, le trafic maritime et les loisirs, est essentielle dans les projets d'EDF Renouvelables. Il souligne que le parc flottant Provence Grand Large présente l'avantage de mener une concertation continue avec les usagers de la mer depuis plus de 15 ans. Il précise que depuis sa prise de poste chez EDF il y a trois ans, il mène des concertations avec des acteurs de la pêche (PACA et Occitanie) et des organisations locales, afin d'identifier les enjeux liés à la coactivité et à la perte d'usage. Une première réunion a eu lieu récemment avec les deux comités régionaux des pêches pour créer une cellule de liaison pêche permettant de concerter pour limiter l'impact du projet sur leurs usages. En ce qui concerne la pêche de loisirs, il mentionne leur participation en 2023 à une convention à Martigues où EDF Renouvelables a présenté le projet PGL et pris en compte les préoccupations des fédérations de pêche, aboutissant à l'autorisation de certaines activités comme la navigation et la pêche à la canne dans le parc PGL. Le comité de liaison évoqué précédemment intégrera aussi les représentants de ces activités.

Thomas BORDENAVE EDF Renouvelables – EMGL

Il indique que la prise en compte des enjeux socio-économiques fait partie des engagements d'EMGL au titre de l'appel d'offres AO6, avec notamment une réponse au cahier des charges incluant la prise en compte du tissu économique local. EMGL s'engage à mettre en place 400 000 heures d'insertion, en collaboration avec les acteurs de l'emploi tels que France Travail et les missions locales. Ce point sera suivi de près par l'État, avec des livrables à fournir tout au long du projet. Concernant la concertation, il précise que celle-ci sera suivie par la CNDP avec un bilan rendu public chaque année. Une Instance de Concertation et de Suivi, portée par l'Etat, sera mise en place et un comité de liaison, similaire à celui de Provence-Grand-Large, sera aussi mis en place pour le projet Méditerranée-Grand-Large, afin de travailler via différents groupes de travail notamment sur des actions territoriales financées par une enveloppe de 5 millions d'euros, incluant des projets dans les domaines de la culture, du sport et de la transition écologique. Il mentionne également un calendrier prévisionnel de concertation qui évoluera au fur et à mesure du projet, avec des événements comme le Festival de la Camargue, où EMGL et PGL seront présents

comme les années passées. Le site internet du projet a été lancé et sera alimenté avec des informations pour le grand public. Enfin, il évoque la question de l'étude d'impact environnemental, qui fera l'objet d'ateliers avec les associations environnementales, et précise que les informations sur le projet seront mises à jour sur une plateforme participative. L'objectif est de viser mise en service du parc MGL une fin de projet en 2031, bien que des ajustements soient possibles.

► Échanges avec le public

Jacqueline BOTTON, habitante de Fos-sur-Mer. Elle indique avoir suivi tous les projets d'éoliennes et pose la question concernant les flotteurs en béton. Elle demande si, dans le cas où le projet serait retenu, les matériaux seraient acheminés par voie ferroviaire ou maritime, afin de ne pas impacter la circulation sur Fos et ses environs. Elle s'interroge également sur la possibilité de la création d'une usine à béton sur place pour la construction des flotteurs.

Benoite CHENUT – directrice du projet MGL, EDF Renouvelables - EMGL

Elle indique que, n'ayant pas encore sélectionné de partenaire, l'équipe a travaillé sur un scénario de base pour définir l'enchaînement des activités, mais elle n'est pas en mesure de préciser si les transferts se feront principalement par voie terrestre ou maritime. Elle précise toutefois qu'il sera possible d'échanger avec les parties concernées, notamment avec le maire de Fos, pour comprendre les préoccupations à ce sujet. Elle souligne que la production de béton sur le site pourrait être envisagée, bien que cela nécessite des apports de matériaux en grande quantité.

René RAIMONDI, maire de Fos-Sur-Mer. Il commence en soulignant que le projet est vertueux, mais exprime deux reproches. Le premier concerne la CNDP, en rappelant le chevauchement de deux réunions publiques lors de précédentes concertations qu'il estime être une erreur, et espère que cela ne se reproduira pas. Le second reproche porte sur une mauvaise expérience avec Provence Grand Large lors du concours de pêche en 2023 à Fos-sur-Mer, où les pêcheurs ont été mal accueillis et insultés par les équipes sur place. Il critique aussi la gestion des zones interdites en mer, notamment autour des éoliennes, qu'il juge excessives. Il met en garde les services de l'État concernant les interdictions croissantes dans le Golfe de Fos, soulignant que cette zone est essentielle pour les activités locales et que certaines régulations, comme l'interdiction de navigation, ne sont pas justifiées. Il conclut en appelant à plus de clarté et de dialogue, en particulier concernant les responsabilités des différents acteurs impliqués.

Denis MAGNAS, président de la coopérative conchylicole de Port-Saint-Louis-du-Rhône, et pêcheur professionnel. Il souligne la nécessité d'une vigilance accrue et de consultations avec les pêcheurs, en demandant à être associés au projet et présents lors des réunions de travail pour garantir une bonne prise en compte de leurs préoccupations.

Frédéric AUTRIC, directeur de projet éolien flottant – DREAL Occitanie

Il questionne Benoite CHENUT concernant la hauteur des éoliennes dans le cadre du projet, une question récurrente liée à leur perception depuis le littoral. Il demande des précisions sur les dimensions et la technologie des éoliennes prévues pour ce projet.

Benoite CHENUT – directrice du projet MGL, EDF Renouvelables – EMGL

Elle précise que le choix des éoliennes peut varier, avec des puissances unitaires allant de 15 à plus de 20 mégawatts, et que la hauteur dépendra de l'équipement finalement retenu. Elle indique que les caractéristiques du projet seront précisées dans l'étude d'impact sous forme de caractéristiques variables (fourchettes de valeurs). Typiquement, la hauteur des éoliennes en bout de pale pourra dépasser les 300 mètres de haut par rapport au niveau de la mer. Elle souligne que l'installation d'éoliennes de grande taille permettra de réduire le nombre de mâts et d'avoir un impact environnemental potentiellement moindre. Le choix final des équipements sera confirmé dans les cinq prochaines années, en collaboration avec les partenaires industriels et les acteurs locaux pour bien comprendre les contraintes environnementales. Elle mentionne aussi des éoliennes de 25 mégawatts par turbine ce qui réduirait à 10 le nombre d'éoliennes minimum pour ce parc MGL.

► Deuxième partie

Sandie SAVARIELLO, représentante de RTE

Elle indique que le projet de raccordement électrique des parcs éoliens concerne deux parcs, l'AO6 et l'extension AO9, et est piloté par RTE. Elle indique que le projet comprend la construction d'un poste en mer, de la taille d'un terrain de football, situé à 25 mètres au-dessus du niveau de la mer et fixé au fond marin à 90 mètres de profondeur. Elle précise que 3 câbles sous-marins seront installés pour relier ce poste à la côte, avec une capacité de transit de 250 mégawatts chacun, puis enterrés sous terre pour rejoindre un poste électrique. Elle explique qu'un travail de concertation a été mené pour définir un fuseau de moindre impact, prenant en compte les contraintes techniques, environnementales et économiques. Cette concertation dite Fontaine a abouti à un fuseau de moindre impact validé par le sous-préfet d'Istres en fin d'année dernière. Elle ajoute que des études en mer et à terre continuent, notamment des campagnes archéologiques qui restent à réaliser. Elle précise que le calendrier prévoit le dépôt du dossier d'autorisation d'ici fin 2025, avec un début des travaux en 2027 et la mise à disposition du réseau de raccordement à horizon 2030. Elle mentionne qu'ils commenceront d'abord par les liaisons souterraines, suivies de la construction du poste en mer. Elle souligne également que les travaux doivent respecter des mesures environnementales strictes, comme éviter les périodes estivales pour protéger la faune et la flore. Enfin, elle indique que le tracé a été ajusté pour éviter des zones sensibles, comme la route Napoléon, et que des solutions techniques ont été trouvées pour ne pas perturber la circulation. Les travaux souterrains incluront la création de tranchées pour installer les câbles, qui seront ensuite refermées pour ne pas entraver la circulation.

► Échanges avec le public

Kevin VINCENT, Ingénieur en éolienne flottantes. Il se demande si ce procédé de raccordement pourrait être utilisé pour l'AO9, afin de limiter l'impact des travaux ultérieurs sur le territoire.

Sandie SAVARIELLO, représentante de RTE

Elle indique que les travaux qu'elle vient de présenter, à savoir la mise en place du poste en mer et les trois liaisons qui seront réalisées simultanément, concernent à la fois l'AO6 et l'AO9.

Denis MAGNAS, président de la coopérative conchylicole de Port-Saint-Louis-du-Rhône, et pêcheur. Il dit avoir besoin d'un éclaircissement concernant le poste électrique, situé dans les fonds de 90 mètres. Il ne comprend pas comment le poste peut être dans des fonds plus petits, alors que les trois éoliennes existantes sont à 100 mètres. Il souligne que l'impact pour la pêche est doublé, car le poste électrique doit être fixe, non mobile, et ne peut donc pas être sur des fonds à moins de 100 mètres. Il ajoute que le poste est situé au fond de la fosse. Il rappelle qu'il n'est pas possible qu'il y ait 85 mètres de profondeur. En réponse, il explique que le poste se trouve derrière l'isobathe des 100 mètres, précisant qu'ils avaient donné l'autorisation pour les trois éoliennes à cet emplacement, car derrière se trouvait la fosse, où les chalutiers allaient rarement, rendant la zone moins impactée par la pêche.

Sandie SAVARIELLO, représentante de RTE

Elle dit qu'il serait nécessaire de partager une carte avec les lignes bathymétriques faciles à suivre, car elle ne pourra pas démontrer que le poste se trouve à 90 mètres sans des cartes SIG avec les fonds bathymétriques associés. Elle ajoute que l'objectif est de ne pas placer le poste en mer sur un fond plus profond.

Frédéric AUTRIC, directeur de projet éolien flottant – DREAL Occitanie

Il rassure en précisant que les études ont été réalisées en concertation avec le comité des pêches. Il assure que le poste électrique est bien positionné sur des fonds bathymétriques, comme l'a rappelé Mme Savariello. Concernant les parcs éoliens plus au sud, il indique que les bathymétries dépassent effectivement les valeurs mentionnées. Il précise que des études avec des cartes bathymétriques sont disponibles, et qu'il est possible de les montrer sur l'ordinateur ou de les transmettre pour rassurer. Il conclut que les affirmations faites sont tout à fait correctes.

Sandie SAVARIELLO, représentante de RTE

Elle dit qu'elle prend en compte ces retours et qu'elle reviendra vers lui avec davantage de précisions. **Post réunion: la carte des fonds bathymétriques est partagée avec Denis Magnas et confirme que le poste en mer est bien sur un fond de 90m.**

Mathieu JOUVE, fondation Open-C. Pour répondre à monsieur Magnas, il indique qu'il y a un isobathe à l'est du poste électrique en mer, représentant l'isobathe des 100 mètres. Il précise qu'il part plus au sud que le rectangle rouge correspondant au poste électrique. À gauche, il y a également une ligne grisée, représentant un isobathe moins important, probablement des 90 ou 80 mètres. Il explique que cet isobathe passe à gauche du poste électrique en mer, donc le poste se situe entre les deux, dans une zone probablement entre 80 et 100 mètres. Il ajoute que sa question concerne la liaison terrestre, il dit que le positionnement montré présente une vue en coupe de la route Napoléon, il demande si cet espacement est le minimum trouvé pour assurer une compatibilité thermique, ou s'il s'agit simplement d'une vue en coupe préliminaire, sans lien avec le positionnement final de la liaison sur la piste cyclable. Il demande également si cela implique l'impossibilité future d'atterrissage d'autres parcs que ceux de l'AO6 et l'AO9.

Sandie SAVARIELLO, représentante de RTE

Elle indique que c'est préliminaire, précisant que s'il parle bien de la distance de 3 mètres entre le bloc simple et le bloc double, cette distance peut être réduite en fonction de la largeur de la route et de l'échauffement des câbles. Elle ajoute que cela reste la situation la plus pénalisante, mais qui peut être optimisée. Elle souligne que la route est particulièrement utilisée et contraignante, car c'est le seul accès à la plage. Elle précise que RTE n'est pas encore en phase d'études pour d'autres projets de raccordement, mais qu'il s'agit déjà d'un vrai défi de réaliser ces ouvrages sous cette route sans couper la circulation, ce qui risque de limiter la possibilité d'ajouter d'autres câbles sur cette même route.

Gérard Casadovac, Saint-louisien et représentant de la FARE Sud. Il aimerait connaître la profondeur de l'ensouillage des câbles en mer, et si, d'aventure, d'autres parcs pourraient être envisagés dans le prolongement de l'AO6 et AO9. Il ajoute qu'il aimerait savoir si le raccordement est toujours mutualisé ou s'il y aura d'autres raccordements à prévoir.

Sandie SAVARIELLO, représentante de RTE

Elle dit qu'elle va répondre dans l'ordre inverse. La mutualisation concerne uniquement l'AO6 et l'AO9. Les raccordements des autres parcs, ne sont pas encore à l'étude ni en concertation. Ce sont donc deux sujets distincts. Elle précise que d'autres raccordements ne sont pas prévus dans ce qu'elle vient de présenter. Concernant la profondeur d'ensouillage, elle indique qu'en théorie, qu'elle varie entre 1m30 et 60 cm. Elle mentionne que des bureaux d'études travaillent actuellement sur des études de risques de croche, et que cela se fait en concertation avec la pêche. Elle ajoute que la profondeur d'ensouillage sera déterminée en fonction des activités en mer, et peut donc être ajustée.

Daniel MOUTET, représentant de l'association de Défense et de Protection du Littoral du Golfe de Fos. Il dit qu'il revient à ce qu'il avait déjà mentionné lors d'une précédente réunion. Il se demande pourquoi il est nécessaire de nuire à l'implantation des câbles en passant par le port de Saint-Louis-du-Rhône, la liaison Napoléon, puis la RN 268, alors qu'il serait possible de passer directement par la mer et d'atterrir sur le poste EDF en Darse 1. Il ne comprend pas pourquoi cela nuirait à la circulation maritime.

Sandie SAVARIELLO, représentante de RTE

Elle dit qu'elle comprend l'étonnement et reconnaît que ce serait beaucoup plus simple d'opter pour un tracé terrestre court, malgré les complexités déjà évoquées. Elle rappelle que le fuseau validé, présenté à l'écran, fait partie d'une aire d'étude qui inclut la zone mentionnée, mais celle-ci a été écartée pour plusieurs raisons. En plus des problématiques de navigation, cette zone abrite des activités conchyliques importantes, et les phénomènes de turbidité pourraient nuire à ces cultures. De plus, il s'agit d'une zone de navigation importante pour les bateaux quittant le canal Saint-Louis. Enfin, elle souligne qu'il est possible que les techniques de pose utilisées pour d'autres projets diffèrent de celles envisagées par RTE, mais que, de son côté, les enjeux environnementaux ont été soigneusement pris en compte pour cette zone.

Représentant du Port de Marseille. Il confirme qu'il y a différentes zones de mouillage dans le golfe, où des ancrages pourraient potentiellement chercher des câbles à des profondeurs significatives. Toutefois, il ne peut pas apporter plus

de précisions pour le moment. Il ajoute qu'il lui est possible de chercher l'information pour nourrir cette discussion.

Christophe BORGUS Sous-Préfet d'Istres

Il indique qu'il va répondre à cette question. Le fuseau de moindre impact a été validé en décembre, en présence du commandant du GPM qui a précisé que, pour des raisons de circulation des navires, certaines options étaient impossibles. Sept scénarios avaient été envisagés dans le golfe de Fos. Tous les scénarios ont été étudiés et qu'aucun n'a pu répondre aux exigences des conditions de circulation maritime. Il se souvient aussi des enjeux liés aux vestiges archéologiques. Le fuseau retenu a été validé comme étant celui qui générerait le moindre impact. Il souligne que le processus nécessite de prendre en compte les réflexions de chacun pour avancer, mais que ce fuseau a été validé en raison notamment des contraintes du GPM.

Daniel MOUTET, présent de l'association de Défense et de Protection du Littoral du Golfe de Fos. Il exprime son scepticisme concernant les mesures proposées par le Grand Port Maritime de Marseille, estimant que l'impact sur la navigation maritime serait moindre que ce qui a été suggéré. Il se souvient d'un projet antérieur, le terminal Phosphaster, et considère qu'il est possible de suspendre temporairement la circulation maritime sans gros impacts. En revanche, il souligne que le projet sur la RD268, une route à fort trafic, pose de réelles difficultés pour tirer les câbles sans perturber le trafic routier. Il doute de la faisabilité de cette opération sans perturber considérablement la circulation. Il souligne l'impossibilité de réaliser les travaux sur la RD 268 en raison du fort trafic, estimant qu'il y a 600 camions par heure, ce qui rend les travaux non viables. Il exprime également une grande inquiétude personnelle concernant la conduite dans cette zone, en raison de la situation actuelle.

Un participant : il se questionne sur la compatibilité du tracé du FMI terrestre avec le PPRT de Fos-Ouest notamment au niveau de la RD268 qui franchit le PPRT dans la zone la plus restrictive.

Martial ALVAREZ Maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône

Il exprime des inquiétudes sur l'impact de la RD 268, notamment sur la circulation des camions et les riverains. Il insiste sur la nécessité de trouver des solutions pour améliorer l'infrastructure routière. Il alerte également RTE sur l'impact possible sur les espaces naturels près du Distriport et souligne l'importance de connecter la RD 268 et la route portuaire 545 pour fluidifier la circulation. Enfin, il comprend les préoccupations concernant le choix du tracé pour le câble.

Christophe BORGUS Sous-Préfet d'Istres

Il indique que la vérification de la compatibilité du tracé de RTE avec le PPRT de Fos-Ouest sera faite.

► Troisième partie

Rémi CHECCHIN Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC)

Il indique que le cahier des charges pour l'AO9 est géré par la DGEC, avec un projet portant sur 4 zones en France, dont 2 en Méditerranée. Il précise que l'appel d'offres concerne des projets de production d'énergie, dont un particulièrement important au

large d'Oléron (1,2 GW). Il indique que le processus inclut une mise en concurrence avec 12 candidats et que les lauréats devront construire le projet, se raccorder au réseau et conclure un contrat de rachat garanti par l'État pendant 20 ans. Le calendrier est ambitieux, visant l'attribution des projets à la fin de l'année 2025, avec la publication du cahier des charges en mai et 4 mois pour répondre. Il souligne que des éléments différenciants par rapport à l'AO6 incluent la diversification des lauréats, afin qu'un seul ne remporte pas toutes les zones, et l'application du règlement européen Net Zero Industry Act (NZIA) pour limiter les composants stratégiques externes et l'impact carbone. Il indique également que des critères « non prix » permettront d'évaluer les candidats. Il précise que le financement participatif, l'insertion professionnelle et la biodiversité seront renforcés pour ce projet plus important. Enfin, il ajoute que le choix des flotteurs et du port d'intégration sera défini après la désignation des lauréats.

Frédéric AUTRIC, directeur de projet éolien flottant – DREAL Occitanie

Il indique qu'il souhaite se projeter sur l'avenir de l'éolien en mer, en particulier après les projets AO6 et AO9. Il précise que l'État a planifié l'éolien de manière ambitieuse via un débat public, organisé l'an dernier par la CNDP. Ce débat a permis de définir une cartographie des zones de développement pour l'éolien flottant à l'horizon 2050, et que l'État a mis à jour sa stratégie de façade maritime, en concertation avec les parties prenantes. Il ajoute que cette concertation se poursuit jusqu'au 12 avril, avant une participation par voie électronique prévue entre mai et juillet, pour permettre ensuite à l'État de valider la stratégie. Il indique que la cartographie comprend trois nouvelles zones de développement d'éolien flottant, avec deux nouvelles zones en rose qui seront attribuées dans les 10 prochaines années. Il annonce qu'un premier appel d'offres (AO10) sera lancé dans les prochains mois pour un parc d'environ 2000 MW, représentant une centaine d'éoliennes, avec une attribution du projet prévue à la fin de l'année 2026 et un raccordement au réseau d'ici 2035. Il mentionne également un second projet dans le Golfe du Lion Est, représentant un parc de 1,1 GW, avec un raccordement prévu pour 2040. Enfin, il mentionne une zone au large du Roussillon qui, bien que retenue pour un parc d'environ 50 éoliennes, n'est pas encore complètement définie et sera réévaluée dans le cadre d'un futur débat public. Il précise que ces cinq zones (trois nouvelles et deux existantes) devraient permettre de développer environ 5,8 GW d'éolien en mer d'ici 2050, soit environ 300 éoliennes. Cela couvrirait la consommation domestique de l'ensemble des habitants des régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il souligne que la France a retenu 14 zones pour l'éolien en mer, et que la façade méditerranéenne représente environ 13% de l'objectif national de 45 GW d'ici 2050. Il termine en indiquant les liens pour participer à la concertation et s'abonner à la lettre d'information sur l'éolien en mer Méditerranée.

► Échanges avec le public

Thomas Sérazin, Comité Régional des pêches Occitanie. Il dit qu'il faut savoir que des pêcheurs du Grau du Roi, ainsi que d'autres pêcheurs, notamment de Sète, travaillent quotidiennement dans les zones AO6 et AO9. Il indique que ces pêcheurs sont régulièrement présents dans ces zones. Selon lui, lorsqu'on observe les projets présentés par M. Autric, il n'est pas surprenant que les pêcheurs professionnels soient opposés au développement commercial de l'éolien. Il explique que leur opposition vient du fait que les projets comprennent plus de 300 éoliennes sur plus de 1500 km², avec des zones entre projets qui ne sont pas nécessairement ouvertes à la pêche. Il précise que cela

implique une exclusion de la pêche professionnelle dans ces zones. De plus, il indique qu'il n'y a pas de retour d'expérience sur l'impact potentiel sur la ressource halieutique et sur le milieu marin. En l'absence de réponses à ces questions et préoccupations, il souligne qu'ils ne peuvent pas être favorables à ces projets. Cependant, il précise qu'ils travaillent de concert avec l'ensemble des porteurs de projets, des acteurs locaux, les Régions, l'État, les candidats et les lauréats, ainsi qu'avec RTE. Il annonce qu'une coopérative a même été créée au niveau des pêcheurs d'Occitanie pour transformer cette contrainte en opportunité. Il explique que cette coopérative cherche à offrir des pistes de diversification pour les pêcheurs, qui, confrontés à de plus en plus de contraintes réglementaires et de difficultés dans leur métier, peuvent se tourner vers de nouvelles activités, comme le transport de techniciens de maintenance sur les éoliennes ou la gestion de navires de garde.

Martial ALVAREZ Maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône

Il dit qu'il se permet de prendre la parole avant la clôture de la réunion pour souligner que toute leur attention est portée sur les professionnels et la conciliation des usages des différents acteurs. Il fait ensuite une remarque qu'il a souvent formulée concernant le portage de ces projets et l'acceptabilité. Selon lui, il apparaît que, finalement, les discussions se limitent souvent à un cercle restreint. Il explique que lorsque les habitants contribuent autant à ce type de projet et ont le sentiment d'être les seuls à sacrifier leur espace de vie, il aurait été peut-être pertinent de proposer un lien direct sur leur facture d'électricité afin de valoriser leur sacrifice en matière d'espace. Il regrette que cette idée ne puisse pas se concrétiser, mais souligne qu'une telle démarche aurait été idéale. Il conclut en soulignant qu'une approche aussi directe aurait permis à tous les habitants de comprendre comment ils pourraient bénéficier, par exemple, d'économies sur leur facture d'énergie, bien qu'il reconnaisse que ce n'est pas réalisable de manière immédiate.